

# ***Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2016***

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 31 mars 2016 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 22 mars 2016.

**Etaient présents :** Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, André CUENOT, Cédric VERNIER, Alain ROBERT et Didier VALLEY.

**Excusés :** Yannick SIRJEAN et Sandrine BALLAY.

**Procurations :**

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par André CUENOT.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 04/03/2016,
2. Budgets primitifs des services : commune et assainissement,
3. Durée de l'amortissement des travaux « conduite d'eau »,
4. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, les points suivants :

- Délibération modificative concernant l'affectation du résultat 2015,
- Mise en vente herbage,
- Vote des taxes locales,
- Délégations du Maire.

## **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 4 mars 2016 :**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 4 mars 2016. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

## **2. Délibération modificative concernant l'affectation du résultat 2015 :**

Monsieur le Maire expose au Conseil.

Lors de la clôture des comptes 2015, il a été prévu un reste à réaliser en dépenses d'investissement. Ce reste à réaliser permet notamment de poursuivre les dépenses sur les programmes en cours, sans attendre le vote du budget primitif 2016. La contrepartie des restes à recevoir n'a pas été étudiée, dans la mesure où elle n'a pas un caractère obligatoire pour recevoir d'éventuelles recettes d'investissement avant le même vote du budget. Cette situation ne pose habituellement pas de difficultés particulières, sauf que le budget d'investissement prévu sur 2016 se trouvera, dans ces conditions en déséquilibre.

Pour remédier, il est nécessaire de prendre en compte les restes à réaliser en recettes d'investissement, et donc de faire évoluer les chiffres du résultat 2015 (ils s'en trouvent alors améliorés) :

Les restes à réaliser sont donc les suivants :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| - Investissement recettes – chapitre 13 Subventions : | 240 000,00 €,        |
| - Investissement recettes – chapitre 16 Emprunts :    | 90 000,00 €,         |
| - <b>Total :</b>                                      | <b>330 000,00 €.</b> |

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses d'investissement pour 79 000,00 € (soit 409 000,00 € en dépenses moins 330 000,00 € en recettes).

<b>AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL</b>	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2015 : Excédent	<b>115 433,08 €</b>
Solde d'Investissement - Excédent	<b>53 906,42 €</b>
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	<b>79 000,00 €</b>
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	<b>-25 093,58 €</b>
<b>AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits</b>	
1. Affectation au R/1068	<b>25 093,58 €</b>
2. Report en fonctionnement au R/002	<b>90 339,50 €</b>
3. Report en investissement au R/001	<b>53 906,42 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette modification de l'affectation du résultat 2015.

### **3. Budget primitif 2016 : budget principal :**

Suite aux travaux de la commission finances, le projet de budget primitif 2016 peut être présenté au Conseil Municipal.

**Le budget de fonctionnement** s'équilibre à 291 238,50 €, sachant que :

- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 291 238,50 € : hors report d'excédent de l'année précédente, les recettes représentent 200 399,00 €. Elles sont donc en baisse de 1 914,00 € par rapport au budget de l'exercice 2015 (soit un recul de - 0,95 %).
- Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 151 200,64 €, soit en quasi-stabilité par rapport au budget de 2015 (147 520,66 € de dépenses courantes sur le budget 2015).
- Ceci permet néanmoins de dégager un excédent de fonctionnement prévisionnel pour le seul exercice 2016 de 49 198,36 €. En ajoutant à cette somme le montant de la dotation aux amortissements (3 506,64 €), la capacité d'autofinancement de la commune pour l'exercice 2016 est de 52 705,00 €, en réduction par rapport à 2015 : - 2 087,34 €, soit - 3,8 %.
- Comme évoqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, ces données contraintes obligent à une extrême rigueur dans la gestion courante d'une part, et dans les arbitrages pour les investissements d'autre part.

**Le budget d'investissement** s'équilibre à 604 077,45 €.

Pour la partie dépenses, l'analyse porte sur 2 volets :

- le remboursement du capital des emprunts pour 41 500,00,
- des travaux pour certains initiés sur 2015 et non finalisés, ainsi que de nouveaux projets, à savoir :
  1. le cœur de village pour 446 000,00 € TTC,
  2. la route de Coisevaux pour 2 400,00 € TTC,
  3. la plateforme du point d'apport volontaire pour 1 000,00 € TTC,
  4. l'aménagement du parvis du temple pour 1 200,00 € TTC,
  5. les travaux forestiers pour 3 500,00 € TTC,
  6. divers travaux d'aménagement pour 2 000,00 € TTC,
  7. de l'outillage pour 1 500,00 € TTC,

Les recettes sont issues principalement :

- du solde d'exécution d'investissement reporté pour 53 906,42 €,
- du virement de la section de fonctionnement pour 140 037,86 €,
- de l'excédent de fonctionnement 2015 pour 25 093,58 €,
- du Fond de Compensation TVA pour 12 859,00 €,
- des subventions des divers organismes financeurs pour 267 844,75 €,

A noter que le recours à l'emprunt sera nécessaire pour boucler ce budget d'investissements 2016 : il est ainsi prévu un emprunt de 90 000,00 €, reporté depuis le budget 2015.

Après cette présentation des budgets primitifs de fonctionnement et d'investissement de la Commune par M. le Maire, et les débats qui suivent, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget principal 2016 (fonctionnement et investissement),
- d'autoriser le Maire à honorer les factures d'investissement après le 31 décembre 2016 jusqu'au vote du budget suivant dans la limite du quart des dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 du présent budget.

#### **4. Budget primitif 2015 : budget annexe d'assainissement :**

Concernant le **budget d'assainissement**, celui-ci s'établit comme suit :

- **Fonctionnement** : le budget est équilibré à la somme de 28 454,66 €, sur la base de recettes de l'exercice pour un montant de 23 325,19 € et des charges courantes pour un montant de 22 009,03 €. L'excédent de l'exercice s'élève donc à 1 316,16 €, cette somme sera donc portée à la section investissement. La capacité d'autofinancement est quant à elle d'un montant de 6 264,99 € (soit 4 948,83 € d'amortissement plus 1 316,16 € d'excédent de fonctionnement).
- **Investissement** : le budget s'équilibre à 31 908,75 €, y compris diverses opérations d'ordre. En 2016, il n'y a pas à ce jour d'opérations projetées en termes d'investissement. Une enveloppe budgétaire équivalente à 29 443,56 € est néanmoins positionnée pour faire face à un besoin d'étude et de réalisation à venir. Les recettes d'investissement font apparaître le solde du programme finalisé sur 2013, à savoir un remboursement de TVA pour 45,00 €. Les autres ressources de ce budget sont consécutives aux opérations d'ordre (amortissement pour 4 948,83 €), au virement de la section de fonctionnement (6 445,63 €) et au solde d'exécution reporté pour 20 469,29 €.

Suite à cette présentation et aux débats qui ont suivi, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget d'assainissement 2016 (fonctionnement et investissement).

#### **5. Vote des taux d'imposition 2016 :**

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution annuelle des trois taxes. M. le Maire rappelle à cette fin le niveau actuel appliqué, à savoir :

- Taxe d'Habitation : 6,15 %
- Taxe Foncier Bâti : 9,90 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 28,86 %

Un débat s'engage alors autour de la nécessité de faire évoluer ces taxes.

M. le Maire rappelle au Conseil que les taxes ont évolué l'an dernier, sous l'effet de 2 facteurs : d'une part l'application du pacte fiscal avec la CCPH (transfert d'une partie de la fiscalité à la Communauté de Communes, avec compensation à l'euro près), et d'autre part l'augmentation décidée par le Conseil (de l'ordre de 5% appliquée sur les 3 taxes).

Pour 2016, bien que des incertitudes demeurent sur le niveau des dotations de l'Etat, la recherche d'un équilibre budgétaire permet de maintenir un niveau de CAF (capacité d'autofinancement) en cohérence avec les projets que le Conseil entend par ailleurs mettre en place. Dans ces conditions, il est proposé au Conseil de reconduire les niveaux des taxes de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les taux 2016 des taxes comme suit :

- Taxe d'Habitation : 6,15 %,
- Taxe Foncier Bâti : 9,90 %,
- Taxe Foncier Non Bâti : 28,86 %.

#### **6. Durée de l'amortissement des travaux « conduite d'eau » :**

Suite à la signature d'une convention avec le Syndicat des Eaux du Vernoy le 13 novembre 2014, relative à la répartition des coûts liés au remplacement de la canalisation principale d'alimentation en eau potable sur la Grande Rue, la Commune a pris en charge une subvention de 16 904,00 €, correspondant à sa quote-part (celle-ci se justifie par la responsabilité de défense incendie incombant à la commune).

Il s'agit donc à présent de définir une période d'amortissement pour cette charge inscrite aux comptes d'investissements de la commune.

Le Maire propose donc à l'assemblée de fixer à 20 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements (compte 2041582).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve cette proposition,
- autorise le maire à signer toute pièce afférente à cette opération.

## **7. Vente d'herbage :**

La Commune propose la vente d'herbage par adjudication sur les parcelles suivantes :

- ➔ parcelle ZH 2 « à la Cruay », pour une contenance de 59 ares 31,
- ➔ parcelle ZH 19 « en la Prairie », pour une contenance de 35 ares 90 ca,
- ➔ parcelle ZE 17 « au Fahy », pour une contenance de 74 ares 04 ca.

Le Conseil Municipal décide de faire procéder à un appel à candidature par voix d'affichage en mairie et de mise en ligne sur le site internet de la mairie. Les personnes intéressées devront faire parvenir leur proposition pour le vendredi 29 avril 2016 à 18h00.

## **8. Délégation du Maire :**

M. le Maire rappelle au Conseil que, conformément à la délibération n° 14-10, il doit informer le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation, gestion de la dette de trésorerie, marchés publics, avenants aux marchés publics, contrats de location, contrats d'assurance, régies comptables, dons et legs, honoraires, actions en justice, convention de formation et contrats de travail.

M le Maire signale que, depuis la réunion du conseil du 4 décembre 2015, aucune délégation n'a été prise hors conseil. S'agissant d'un point d'information, il n'y a pas lieu de délibérer.

## **9. Questions diverses :**

- Date du prochain conseil : **vendredi 06/05/2016 à 20h00.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.